



ZONE 83

COMITE : NORD PAS DE CALAIS



REGLEMENT DES COMPETITIONS --- SAISON 2016/2017

TRIPLETTE TROISIEME DIVISION

Le Comité Nord-Pas-de-Calais organise le Championnat Triplettes 3^{ème} division qui attribue le titre de Champion de Comité et qualifie les mieux classés pour la finale nationale qui aura lieu du 2 au 5 juin 2017 à Vichy.

Ce championnat est ouvert à tous joueurs licenciés dans ses Comités à jour de leur cotisation 2016-2017. Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage. Se référer au chapitre 3 « règlement des compétitions » du fascicule N° 4 « Triplettes » de la FFT, dernière version.

Et chapitre 1 : Règles communes à toutes épreuves.

Ces documents étant consultables auprès de L'arbitre.

Le nombre de triplettes qualifiées pour la finale nationale a été fixé à 3 par notre Président de zone.

DEROULEMENT et PARTICIPATION

Le championnat se déroule en 1 finale de une seule séance le 29 Avril 2017 à 13h45 heures assis

Salle Barbusse (école)
Rue d'Houdain Calonne ricouart

Participation : **60€ par triplette**. Les joueurs 2C ; 2P ; 1T ; 1K ; 1C ; 1P ; 1 N ne peuvent pas participer à la D3 (exception pour équipe avec jeune. Voir avec arbitre les conditions)

Une équipe D3 qui a participé à la Triplette D2 et uniquement la même équipe se verra offrir son engagement pour la Triplette D3

Pour jouer en D3, l'indice global de la triplette doit être strictement inférieur à 20
(Voir tableau ci-joint où figure l'indice des joueurs concernés)

La mise en place de la première séance sera déterminée en fonction du nombre d'inscrits et sera faite de façon à optimiser l'intérêt de l'épreuve.

A l'issue de la séance 3 triplettes seront qualifiées pour la Finale Nationale qui aura lieu du 2 au 5 juin 2017 à Vichy.

Le silence est de règle durant les donnes.

INSCRIPTIONS

Il est fortement conseillé de s'inscrire à l'avance afin d'optimiser la préparation de l'épreuve. Les triplettes présentes sur le lieu de l'épreuve et **non inscrites** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** d'une mise en place idéale sur décision conjointe de l'arbitre et du directeur d'épreuve.

Si un qualifié D2 joue le championnat D3, il perd alors sa place de qualifié D2. Si un remplaçant D2 joue le championnat D3 et **s'il se qualifie** alors il perd son statut de remplaçant D2.

La feuille d'inscription est à retourner **avant le 26 avril 2017** à :

Mr Stéphane MIONNET
33, rue d'Antin
62550 VALHUON

- ou par email : mionnet.stephane@free.fr

INDICE PCN et PP:

Indice Finale : 1,80

PP : **aux 4 premiers 5-3-2-1.**

RETARD

Les triplettes doivent être présentes et complètes à 13h45.

Après 10 minutes, délai de grâce, l'arbitre inflige 0,5% de pénalité sur le résultat obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes, l'arbitre peut déclarer forfait la ou les triplettes incomplètes. Une triplète présente ne peut se retirer avant cette décision sans encourir de sanction.

Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du Directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

SYSTEME D'ANNONCE

Les capitaines d'équipes, devront rédiger et mettre sous enveloppe cachetée, dans un langage clair, leur système de signalisation. Cette dernière sera remise de la première phase régionale à la finale nationale à l'arbitre principal qui, en cas de problèmes, aura la possibilité de contrôler si la façon de jouer est conforme à la signalisation déposée. Les enveloppes seront rendues aux dites équipes constituées à l'issue de chaque phase éliminatoire régionale et/ou de ligue, d'une part, au fur et à mesure des éliminations en Championnat de France.

DEFAILLANCE D'UN JOUEUR

Tout joueur qualifié pour une finale de championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve. En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivant.

Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés

DISCIPLINE

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du tournoi.

L'utilisation de tout appareil de communication ou multimédia (notamment les téléphones portables et appareils photos) est proscrite lors de tous les championnats, entre le début et la fin d'une séance, y compris durant les pauses allouées par l'arbitre. Ces appareils doivent, en outre, être éteints et hors de vue de tout joueur ou arbitre.

Tout joueur ne respectant pas ces règles se verra sanctionné de 5% et sera déclassé du Championnat avec sa triplète et traduit en chambre de discipline.

Cette règle s'applique aux joueurs et spectateurs

Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats d'animaux domestiques. La cigarette électronique est également interdite comme le tabac dans le lieu de compétition. Aucune dérogation ne pourra être faite.

Le Directeur d'Epreuve se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utile à ce règlement pour permettre un bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

Le Directeur d'Epreuve
Serge BECOURT



Le Président de zone
Mathias BOUQUILLON

INDICES DE VALEURS

2K	Deuxième Série Carreau	8
2T	Deuxième Série Trèfle	7
3P	Troisième Série Pique	6
3C	Troisième Série Cœur	6
3K	Troisième Série Carreau	6
3T	Troisième Série Trèfle	6
4P	Quatrième Série Pique	5
4C	Quatrième Série Cœur	5
4K	Quatrième Série Carreau	5
4T	Quatrième Série Trèfle	5
NC	Non Classé	5

pour pouvoir jouer en D3 l'indice de la triplète doit être strictement inférieur à 20